

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juillet 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 juillet 2011

2011 DPE 67 Désignation de deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Etablissement public local Eau de Paris.

Mme Anne LE STRAT, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2221-1 et suivants, R 2221-1 et suivants, relatifs à la création et à la gestion des régies à autonomie financière et à personnalité morale,

Vu la délibération 2008 DPE 90-DF 84 en date du 24 novembre 2008 portant création d'un Etablissement public local à caractère industriel et commercial pour la gestion du service public de l'Eau à Paris et adoption de ses statuts ;

Vu le projet de délibération en date du 28 juin 2011 par lequel M le Maire de Paris lui propose de désigner deux représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Etablissement public local Eau de Paris.

Sur le rapport présenté par Anne Le Strat au nom de la 4^e commission ;

Délibère :

Conformément à la proposition du Maire de Paris, le Conseil de Paris désigne M. Damien BOISSINOT (Collège TAM) et M. Alain PLATEAU (Collège Cadres), en qualité de représentants élus du personnel au conseil d'administration de l'Etablissement public local Eau de Paris, avec voix délibérative, pour une durée de 3 ans.